



184217 - Une femme demande à son mari de se déguiser en femme pour mieux l'exciter sexuellement!

question

Je suis une femme turque musulmane, Allah soit louée. Mariée depuis 12 ans, je suis confrontée à un problème puisque je n'aime pas faire l'amour avec mon mari et ne réagis pas favorablement à ses désirs. Nous ne nous accouplons qu'une fois tous les deux mois, bien que nous ayons quatre enfants. La cause du problème réside dans le fait que je n'aime pas faire l'amour avec un homme. Je préfère le faire avec une femme puisque je préfère me frotter au corps féminin. Pourtant, je ne veux pas divorcer avec mon mari puisqu'il m'aime fort et que nous avons 4 enfants. Mon penchant pour la femme est indépendant de ma volonté. Pour le vaincre, mon mari se déguise en femme avant d'aller au lit, ce qui a réussi à m'attirer à lui de sorte que nous nous accouplons plus d'une fois par semaine. Mon mari ne se déguise sous une tenue féminine qu'à la maison.

Allah soit loué. Nous sommes heureux et menons notre vie de manière normale et nous nous en réjouissons. Cependant nous ne savons pas comment juger le port par mon mari d'une tenue féminine..Est-ce permis ou pas? Dites nous ce qu'il en est. Puisse Allah vous récompensez par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Avant de vous dire le jugement religieux du comportement de votre mari, il faut que nous vous conseillions de vous soigner puisque vous avez évoqué votre penchant pour les filles. Le désir sexuel qu'elles suscitent auprès de vous constitue une maladie psychologique qu'il faut soigner sans tarder. Le meilleur remède consiste dans le renforcement de votre foi et dans l'approfondissement de votre crainte d'Allah Très haut et dans une lutte contre les désirs de votre âme charnelle. Tout cela doit s'accompagner de la recherche de la protection d'Allah contre Satan



et ses intrigues, ruses et stratagèmes. En plus, il n'y a aucun mal à exposer votre cas à une psychiatre sûre quant à sa foi et ses connaissances scientifiques afin qu'elle vous soigne.

S'agissant du comportement de votre mari, il est indubitablement interdit puisqu'il s'agit de chercher à ressembler aux femmes. C'est comme les propos de celui qui dit: **Soigne moi avec les germes de la maladie!!** Il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit les hommes qui cherchent à ressembler aux femmes, notamment en s'habillant comme elles. D'après Ibn Abbas (P.A.a) : **Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit les hommes qui cherchent à ressembler aux femmes et les femmes qui cherchent à ressembler aux hommes.** (Rapporté par al-Bokhari,5435). D'après Abou Hourayrah (P.A.a): **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit l'homme qui porte une tenue féminine et la femme qui porte une tenue masculine.** (Rapporté par Abou Dawoud,4098) et jugé authentique par an-Nawawi dans al-Madjmou',4/469 et par al-Albani dans Sahih Abou Dawoud.

Le fait que le déguisement se fait à l'abri des regards du public ne décharge pas son auteur du péché puisque le seul port du vêtement féminin constitue un péché, même si on était seul.

Les ulémas de la Commission permanente ont été interrogés à propos du cas de celui qui porte une tenue féminine en cachette.. Voici leur réponse: **Il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit les femmes qui cherchent à ressembler aux hommes et les hommes qui cherchent à ressembler aux femmes.** Selon une version du hadith **Allah a maudit les hommes efféminés et les femmes qui adoptent une allure d'homme.** Le fait pour un homme de porter une tenue féminine est compris dans l'interdiction. Aussi l'acte est-il interdit, même en cachette, vu la portée générale du texte véhiculant l'interdiction.

Signé

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz

Cheikh Abdoul Aziz Aal Cheikh

Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan



Cheikh Salih al-Fawzan

Cheikh Abou Baker Abou Zayd

Fatawa de la Commission permanente (24/94-95).

Votre devoir est d'aller immédiatement vous faire soigner. Ce que vous demandez à votre mari est à la fois contraire à la nature et à la loi religieuse. Il ne lui est pas permis de vous donner satisfaction. Il doit cesser de porter des vêtements féminins. Voir pour davantage d'informations la réponse donnée à la question n° [174315](#).

Allah le sait mieux.